

**5 - ZONES GÉOGRAPHIQUES**

5.1. Indiquer les zones géographiques dans lesquels le projet doit être conduit (avec référence aux latitudes et longitudes) :

Zone Storega

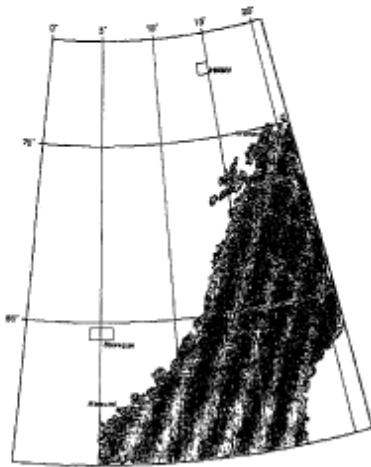
N64° 30'	N64° 50'
E4° 20'	E5° 50'

Zone HMMV

N71° 50'	N72° 10'
E14° 00'	E15° 00'

5.2. Annexer une (des) carte(s) à une échelle appropriée montrant les zones géographiques du travail proposé et, autant que possible, la position des stations prévues, le tracé des profils et la localisation des équipements et installations éventuels :

Les localisations précises des stations et profils seront déterminées par les premières mesures réalisées au début de campagne, et destinées à déterminer si les fuites d'échappement de fluides visibles sur les enregistrements géophysiques disponibles sont actuellement actives ou non.



Carte des zones d'étude